

**MAIRIE DE BREZIERS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2022**  
**Mairie de Breziers**

**PRESENTS :**

Rolland ARNAUD, Anne HATTON-MANSUY, Cécile RODOSSIO, Marion LACROIX, Nathalie TREMOUILLOUX, Sébastien BARISONE, Rémy ARNAUD, Jean Bernard BONNENFANT et Alexander PHILIP.

**ABSENT EXCUSE :** Dominique DUBOIS.

**ABSENTE :** Sandra GRANDI

**PROCURATIONS :**

Dominique DUBOIS est représentée par Rolland ARNAUD

Secrétaire de séance : Cécile RODOSSIO élue à l'unanimité

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

**Ordre du jour**

Attribution marchés suite aux CAO.

DM ; Matériel – subvention association- Arrêt de bus Théus –ECOLE - OPAH

Recensement – coordonnateur et agent recenseur

Convention OPAH

Passage M57

**Divers :**

Tour de rôle des élections législatives

Cimetières/Jardins

SRADDET

Parcelle chevaux

ONF – CD 05

### **CAO du 13 mai 2022**

Acquisition de la rétropelle : 9583,33€ HT Entreprise Pellegrin

Acquisition de l'étrave : 13000 € HT Entreprise Pellegrin

Subvention de 50%

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **CAO du 10 juin 2022**

PMR accessibilité à l'église : 24902,50€ HT Entreprise AMCV

Voierie de la rue Crève-Cœur : 6047.00€ HT Entreprise EFFAGE

La rue de M. Rougon : 5095.00€ HT Entreprise EIFFAGE

Pous de Vière : 18459.00 HT Entreprise EIFFAGE

Chemin de l'église 16770€ HT Entreprise EFFAGE

Parvis de l'église : 24543.90 HT Entreprise AMCV

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **DELIBERATIONS**

#### **Décisions modificatives**

- 1) 24000€ prévus pour le matériel, il s'agit du prix HT, il y a lieu de compléter de 20% supplémentaires nécessaires soit environ 5000€

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

- 2) Subventions pour les associations 1500€ prévus. Réévalués à 2000€  
→ 500€ pour l'Ukraine déjà versée  
→ 500€ culture et loisir  
→ 300 € pour l'ADMR  
Resteront 700€ à ventiler en fonction de la prochaine délibération

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

- 3) Arrêt de bus de Théus  
1000€ à prévoir pour la quote part d'autofinancement communal

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

- 4) Pour l'extension de l'école de Théüs, 15000 € de travaux étaient prévus pour l'autofinancement communal. L'APD de travaux ressort à 334 KE contre 200 initialement. Il convient donc de passer à 25000€ notre part d'autofinancement.
- Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- A la demande de Mr LEYDET, maire de Théüs, un rdv a été pris en présence de Rolland ARNAUD avec Mr le sous-préfet pour cadrer les choses et tenter d'obtenir 80% de subventions dont 40% de DETR.

### **RECENSEMENT**

Du 19 janvier à mi -février 2023

Mme Sommer Cornélie sera l'agent recenseur. Elle sera rémunérée pour ce faire, et Mr DUBOIS sera le coordonnateur.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **Convention OPAH**

L'étude lancée par la CCSPVA laissera à la commune une charge nette de subventions de 1286 euros. Certaines propriétés de la commune pourront ainsi en bénéficier ainsi que des aides de l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **Comptabilité**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, passage à la M57 adoptée.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

**Délibération sur la forme** : vote à l'unanimité par les membres du conseil municipal pour introduire la délibération du SYME non prévue à l'ordre du jour

### **SYME**

Modification des statuts du SYME qui devient TERRITOIRES D'ENERGIE en élargissant ses compétences notamment aux activités de Gaz et d'Hydrogène. Le siège (nouveaux locaux) est à Charges.

Certaines activités pourront être confiées à cette structure, en sus de ses activités actuelles et parmi elles la gestion de la consommation CTA de la salle des fêtes.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

**Eclairage public :** La validation de la convention avec la CCCSPVA se limitera pour la commune au changement par des LED (coût estimé 5000€)

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

**Parc photovoltaïque :** Nouvelle loi résilience du 22 août 2021 → réduction de la consommation des terrains agricoles et des espaces forestiers de 50% par rapport aux 10 dernières années.

Fort heureusement les lotissement, zone d'activité et parc photovoltaïque étaient déjà inscrits dans le document d'urbanisme communal.

#### **ONF :**

103 ha ont été potentiellement dégagés pour intégrer le plan d'aménagement de la forêt, dont possiblement 88 ha en sénescents.

Suite à cela, et aux modifications techniques apportées par ENGIE, la préfète pourrait donner son accord pour le parc photovoltaïque.

**IT05 :** 55% de subvention pour les travaux de voiries dans leur ensemble et probablement 80% pour l'accessibilité de l'Eglise

Appartements de la grande rue, l'estimation des travaux est portée à 2000€ le m2 au lieu de 1000€.

A ce tarif il faut se poser la question de leur cession.

Pour les autres, un dossier est en cours d'étude au CD05.

#### **COMMERCE MULTISERVICES**

Le bien immobilier qu'il était envisagé d'acquérir pour y installer le commerce, selon le chiffrage de l'IT 05 représente 250 ke de travaux (chiffres à affiner) en plus de l'acquisition. Une réunion est prévue la semaine qui vient avec la Région sur le sujet pour déterminer avec précision les coûts et les financements possibles. Il va de soi, malgré le besoin et les nombreuses demandes d'exploitation en cours, que nous ne pourrions mener un projet dans ces conditions !

La séance est levée à 21h 45.